

**I) LES BANQUES CENTRALES NATIONALES DES PAYS
CANDIDATS A L'ADHESION A L'UNION EUROPEENNE**

28) Banque Nationale de Croatie

28) LA BANQUE NATIONALE DE CROATIE (Hrvatska Narodna Banka)

Effectifs: 550

- L'article 53 de la Constitution de la République de Croatie, adopté le 21 décembre 1990, nomme la Banque Nationale de Croatie (BNC) comme la banque centrale de la République de Croatie. Le Décret – loi sur la BNC du 8 octobre 1991 et la Décision sur le remplacement du Dinar yougoslave par le Dinar croate (entré en vigueur le 23 décembre 1991) ont désigné plus de détails pour les fonctions et les responsabilités de la Banque centrale. La loi sur la BNC du 4 novembre 1992 a remplacé le Décret – loi du 8 octobre 1991 et posait la base légale pour les opérations de la Banque centrale. La BNC a été nommée ainsi par le loi constitutionnel sur les modifications de la Constitution de la République de Croatie du 15 décembre 1997. La BNC a un capital social de 2.500.000.000 kuna qui est exclusivement détenu par la République de Croatie et il ne peut pas être transféré ou utilisé comme garantie. Elle jouit d'une indépendance institutionnelle, financière, personnelle et opérationnelle étant une personne juridique qui est non enregistrée au matricule de companies. Elle est responsable à la Chambre des représentants du Parlement de Croatie. Sa mission principale est de maintenir la stabilité des prix. Sans préjudice de l'objectif de stabilité de prix, la BNC apporte son soutien aux politiques économiques de la République de Croatie en respectant le principe d'une économie de marché ouverte et en libre concurrence. Il est interdit à la BNC d'accorder des découverts ou toute autre type de crédit à la République de Croatie

- La BNC définit et met en oeuvre les politiques monétaire et de change, a le droit à l'émission des billets de banque et des pièces de monnaie, supervise les banques, accorde des prêts et reçoit des dépôts aux/par les banques et fait des transactions en faveur de la République de Croatie. Elle n'a pas de succursales, Imprimerie et hôtel de monnaie.

- Le Conseil et le Gouverneur dirigent la BNC.

- Le Conseil se compose de 14 membres, 6 provenant de la BNC et 8 sont des personnalités extérieures. En particulier, il se compose du Gouverneur, du Gouverneur-Adjoint, de quatre Sous-Gouverneurs et huit membres externes. Le Conseil est responsable pour la mise en oeuvre des objectifs et des devoirs et l'exécution des opérations de la Banque.

- Le Gouverneur est en même temps Président du Conseil et est chargé de l'exécution des décisions du Conseil et de la gestion des opérations journalières de la BNC. Le Gouverneur est nommé par le Parlement de Croatie suivant une recommandation de son Comité "Elections, Nominations et Affaires administratives" et une opinion du Comité "Finances et Budget d'Etat". Le Gouverneur-Adjoint et les Sous-Gouverneurs sont nommés par le Parlement de Croatie suivant une recommandation du Gouverneur. Les membres externes du Conseil sont aussi nommés par le Parlement de Croatie suivant une recommandation de son Comité "Elections, Nominations et Affaires administratives" et une opinion du Comité parlementaire "Finances et Budget d'Etat".

ACTIVITES DE LA BNC

Activités principales

- 1) Définition et mise en oeuvre des politiques monétaire et de change

- 2) Gestion des avoirs de réserves de change de la République de Croatie et des avoirs en euro de la Banque Nationale de Croatie.
- 3) Réglementation prudentielle et Supervision bancaire
- 4) Protection des consommateurs. Elle définit une méthode uniforme pour la calcul et la présentation des prix des emprunts et des dépôts et d'autres données du contrat d'emprunt et du contrat des dépôts en espèces.
- 5) Surveillance des systèmes de paiement. Il y a deux systèmes nationaux de paiement:
 - a) CLVPS, le Système de paiement en gros montant pour l'exécution des paiements interbancaires et le règlement sur les comptes bancaires en temps réel
 - b) NCS le Système nationale de compensation pour l'exécution des paiements de petit montant (paiements de masse) et du règlement suivant le principe de compensation multilatérale nette.
- 6) Emission des billets de banque et des pièces de monnaie.
- 7) Banque des banques: tenue des comptes courants des banques, exécution des transactions de paiement à travers ces comptes, prestation des prêts aux banques et acceptation des dépôts des banques.

Autres activités

- 1) Opérations de caisse
- 2) Banque d'Etat: tenue des comptes courants et exécution des paiements en faveur du gouvernement, agent fiscal pour la République de Croatie quant à l'issue des obligations du Trésor, tenue du registre de titres d'Etat, paiement des coupons et du capital des titres d'Etat.
- 3) Recherches économiques et monétaires
- 4) Compilation et publication des données statistiques et de la balance des paiements.

Une autre activité intéressante de la BNC: le "Registre unifié des comptes des entités d'affaires"

La Banque Nationale de Croatie tient le Registre unifié des comptes des entités d'affaires. Ce registre contient tous les comptes ouverts chez les banques du pays par une entité d'affaires. L'accès au registre est autorisé à la Banque Nationale de Croatie, aux banques commerciales et aux autres institutions après une permission préalable. Cet accès facilite l'encaissement du revenu public et l'encaissement obligatoire à travers les comptes que les débiteurs tiennent à une banque.

Sommaire des activités intéressantes de la Banque Nationale de Croatie
● Réglementation et surveillance prudentielle et supervision bancaire sur place et sur papier
● Protection des consommateurs
● Registre unifié des comptes des entités d'affaires

ORGANIGRAMME DE LA BANQUE NATIONALE DE CROATIE

CONSEIL
● Gouverneur

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">● Gouverneur-Adjoint● 4 Sous-Gouverneurs● 8 membres extérieurs |
|--|

▶ **Gouverneur**

▶ **Gouverneur-Adjoint**

- Bureau du Gouverneur
- Bureau de l' Audit interne
- Bureau des Relations publiques
- Bureau de la Sécurité

① **Sous – Gouverneur**

● **Zone Recherches et Données statistiques**

■ Département Recherche

- Division Analyse monétaire
- Division Analyse de la balance des paiements et des parités
- Division Analyse du secteur réel et du budget
- Centre de la bibliothèque et de la documentation

■ Département Statistique

- Division Statistique monétaire et financière
- Division Position de la balance des paiements et des investissements internationaux
- Division Statistique de la dette externe

■ Département Stabilité financière

■ Département Modèle économétrique

● **Zone Opérations de banque centrale**

■ Département Opérations monétaires

- Division Prévisions sur la liquidité
- Division Opérations d' open market
- Division Traitement des transactions
- Division Information sur les instruments de la politique monétaire

■ Département Avoirs de réserve internationaux et Liquidité de change

- Division Négocier et Investissements de change (Front Office)
- Division Règlement des changes (Back Office)
- Division Recherche de l' investissement et Evaluation de la performance (Middle Office)

② **Sous – Gouverneur**

● **Zone Réglementation prudentielle et Supervision bancaire**

■ Département Réglementation prudentielle et Analyse du système bancaire

- Division Réglementation prudentielle
- Division Analyse du système bancaire

■ Département Supervision sur papier

- Département Supervision sur place de la gestion des risques
 - Division Supervision de la gestion des risques de marché et de liquidité
 - Division Supervision de la gestion du risque de crédit
- Département Supervision spécialisée sur place
 - Division Supervision des systèmes du control interne
 - Division Supervision des systèmes d' information
 - Division Supervision de l' application des mesures des politiques monétaire et de change
- Département Licences et Compétition des marchés
 - Division Licences
 - Division Compétition des marchés
- **Zone Opérations de paiement**
 - Département Opérations de paiement scriptural
 - Division Politique des systèmes de paiement nationaux, Développement et Revision
 - Division Opérations des paiements nationaux
 - Division Surveillance des systèmes de paiement nationaux
 - Département Monnaie
 - Division Opérations d' émission et de traitement
 - Division Services du dépositaire

③ Sous – Gouverneur

- **Zone Transactions de change**
 - Département Politique de change
 - Division Système et Mesures de change
 - Division Application des mesures de change
 - Département Banques internationales
 - Division Paiements internationaux
 - Division Banques correspondentes
 - Division SWIFT
- **Zone Relations internationales**
 - Département Relations européennes
 - Division économique de l' Union européenne
 - Division Opérations administratives des institutions de l' Union européenne
 - Département Institutions financières internationales
 - Division économique des Institutions financières internationales
 - Division des Opérations administratives et financières des Institutions financières internationales

④ Sous – Gouverneur

- **Zone Planification, Analyse et Comptabilité**
 - Département Planification et Analyse
 - Département Compatibilité
 - Division Compabilité centrale

- Division Compabilité analytique en monnaie nationale
- Division Compabilité analytique en devises
- Division Finance et Opérations de la comptabilité interne
- **Zone Systèmes informatiques**
 - ▣ Département Développement des systèmes d' application
 - Division Dessins
 - Division Programmation
 - Division Assurance de qualité
 - ▣ Département Opérations
 - Division Administration des systèmes et des bases de données
 - Division Support des utilisateurs
 - Division Sécurité et Protection des systèmes d' information
- **Zone Services de support**
 - ▣ Département légal
 - ▣ Département Ressources humaines
 - Division Services généraux
 - Division Services généraux - Restaurant
 - ▣ Département Achats
 - ▣ Département Services techniques
 - Division Provisions
 - Division Maintenance
 - ▣ Département Publication
 - Division Publication
 - Division Edition de traduction et de langue